

Les fondamentalismes religieux et politiques en tant que menace pour les droits des femmes : Les défis pour l'Assemblée législative au Brésil

Les fondamentalismes religieux et politiques en tant que menace pour les droits des femmes : Les défis pour l'Assemblée législative au Brésil

Centro Feminista de Estudos e Assessoria - CFEMEA
Centre féministe d'études et conseils - CFEMEA

Kauara Rodrigues, Juliano Alessander, Natalia Mori et Soraya Fleischer

Le débat sur le droit à l'avortement au Brésil et dans nombreux pays d'Amérique latine est étroitement lié à des fondamentalismes religieux et politiques qui, historiquement, ont été associés à la droite politique. Toutefois, nous avons observé ces dernières années que les gouvernements et les partis de gauche, afin de protéger leurs propres intérêts et alliances politiques, ont tenté de négocier les droits conquis par les femmes et en particulier le droit à l'avortement légal. Dans le cas particulier du Brésil, les fondamentalismes religieux de différentes provenances sont présents dans plusieurs espaces qui devraient rester laïc conformément aux dispositions de la Constitution fédérale, tant dans le pouvoir exécutif que législatif et judiciaire.

Dans la présente étude nous décrivons et analysons la composition et les stratégies des forces fondamentalistes au Brésil, pour ensuite présenter le Centro Feminista de Estudos e Assessoria (Centre féministe d'études et de conseils, CFEMEA, selon l'acronyme portugais) et son travail de plaidoyer (advocacy¹) auprès du Parlement national, situé à Brasilia, pour contre-carrer l'influence des groupes fondamentalistes. Pour cela, cette étude prend pour exemple le projet de loi [1135/1991](#) qui cherche à dépénaliser l'avortement au cours des 12 premières semaines de grossesse. En 2008, le projet de loi a été voté et rejeté par deux commissions parlementaires, dont les rapporteurs citaient des passages bibliques. L'article se conclut par des réflexions et des propositions pour l'action féministe future.

Le contexte des fondamentalismes religieux au Brésil

Au Brésil, les principaux acteurs religieux fondamentalistes sont les Églises catholiques, évangélistes et spiritualistes, ainsi que les secteurs qui se donnent le nom de « pro-vie ». Ils croient que leurs valeurs et comportements sont les seuls valables, corrects et acceptables et cette croyance constitue la base de leurs actions. Tout d'abord, ils ont la

conviction que la religion doit avoir une forte présence et une influence dans toutes les institutions et domaines de la vie publique et privée, comme les écoles, les hôpitaux et les tribunaux (où il est très fréquent de trouver des crucifix, même si ces bâtiments ont été construits et sont entretenus avec des ressources publiques). Deuxièmement, ils croient et défendent sans réserve, un modèle de famille traditionnelle unique (composé par un couple hétérosexuel) et le contrôle extrême du corps et de la sexualité des femmes. Il est à noter qu'ils préconisent des peines plus sévères pour les comportements qu'ils considèrent comme « déviants ». Cette position coïncide avec le modèle d'État limité, qui, en raison de ses limites, ne peut répondre efficacement aux besoins de base tels que la santé.

Au Brésil, il est possible d'affirmer que, de manière générale, les parlementaires, les autorités et les candidats/es potentiels/les à des postes publics entretiennent des relations étroites avec les Églises catholiques et évangéliques. Politique et religion se mélangent ouvertement : les prêtres et les pasteurs deviennent maires, députés ou sénateurs, et les paroisses financent les campagnes électorales de différents candidats dont les projets de loi seront alors motivés par des préceptes religieux. Les représentants de ces Églises expriment leurs opinions politiques de manière explicite. Par exemple, en 2007, l'archevêque de l'État de Rio de Janeiro a recommandé à ses disciples de rejeter les candidats/es qui soutiendraient l'avortement, indépendamment de leur affiliation politique.

Le 13 novembre 2008, le Président Lula da Silva (2002-2011) a signé un Concordat sur le statut juridique de l'Église catholique au Brésil. Depuis l'année 2000, le Vatican faisait pression sur le gouvernement pour signer cet accord qui garantit juridiquement les privilèges économiques et autres, comme l'exonération d'impôts, le droit d'enseigner le catholicisme dans les écoles publiques et la concession de terrains pour la construction d'églises. Pour être ratifié, le Concordat nécessitait l'approbation du Congrès national qui a été obtenu en octobre 2009 et qui a eu des répercussions sur les alliances entre différents groupes religieux au parlement. En conséquence, les évangélistes ont conditionné leur soutien à l'approbation de la Loi générale sur les religions, qui avait été approuvée à la Chambre des députés et était en attente de discussion et de vote au Sénat. Son texte est similaire à celui du Concordat avec le Vatican, mais adapté aux autres églises.

Après un soutien intermittent pour les droits des femmes, le gouvernement brésilien se montre maintenant tiède dans ses efforts pour protéger l'autonomie des femmes en matière de reproduction. En 2005, la Conferência Nacional dos Bispos do Brasil (Conférence nationale des évêques brésiliens, CNBB, selon l'acronyme portugais) —la plus puissante entité catholique du Brésil— s'est prononcée contre la légalisation de

l'avortement et a fait appel à la Constitution fédérale pour « protéger et soutenir l'enfant à naître ». Au même moment, l'Exécutif devait envoyer au Congrès un projet de loi qui permettrait l'avortement sur demande, formulé par une commission tripartite², qui avait été créé à la demande de la première Conférence nationale sur les politiques de la femme³ (2004). En réponse à la déclaration de la CNBB, Le président Lula a annoncé que son gouvernement « était en faveur de la vie dans toutes ses formes ». Le projet de loi de la commission tripartite n'a jamais été assumé politiquement par le pouvoir exécutif, et, bien qu'il ait été approuvé en séance plénière, il a été ignoré dans le texte du II Plan national des politiques pour les femmes (2007). La chef du Secrétariat spécial des politiques pour les femmes, la ministre Nilcéia Freire et le ministre de la santé, Jose Gomes Temporão, ont parlé publiquement en faveur de l'avortement et de l'État laïc, en particulier lors de la visite du Pape au Brésil en 2007, mais ils ont été les seuls au gouvernement à le faire. Plus immédiatement, il convient de mentionner que la majorité des services et centres de santé publics n'ont pas de planification familiale à offrir. De surcroît, de nombreux médecins et professionnels/elles de la santé des établissements publics font recours à « l'objection de conscience » afin d'éviter de pratiquer des avortements dans les cas permis par la loi (lorsque la vie de la femme est en danger ou en cas de viol).

Depuis 2008, le pouvoir judiciaire a intensifié les poursuites des femmes ayant avorté. En avril, TV Morena, une filiale locale de la principale chaîne de télévision du pays (TV Globo), qui est ouvertement catholique, a divulgué une enquête sur la clinique de Campo Grande, dans l'État du Mato Grosso du Sud, où 10 000 femmes auraient subi des avortements. Le procureur de l'État du Mato Grosso du Sud, le député fédéral Luiz Bassuma (PV⁴/Bahía) et le président du Mouvement national pour la protection de la vie (qui est le porte-parole de l'Église auprès du Congrès national) ont lancé un procès contre la doctoresse à qui appartient la clinique. Pendant ce temps, Aloísio Pereira dos Santos, le juge de la deuxième chambre de la Cour de première instance du jury dans le Mato Grosso du Sud, a décidé également de poursuivre les 10 000 femmes dont les noms figuraient dans les fichiers de la clinique⁵. Ce nombre s'est maintenant réduits à 1500 car certains cas sont prescrits ou ont été invalidés pour d'autres raisons techniques afférentes au procès. Toutefois, les informations contenues dans les fichiers médicaux des femmes ont été rendu publiques, en violant leurs droits à l'image et à la vie privée. Le nombre total de femmes qui purgent actuellement une peine pour tout type de crime au Brésil est presque de 25 000. Même la dictature militaire n'avait pas mené d'action légale de cette envergure au Brésil⁶.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, il existe d'autres acteurs/rices influents/es en dehors de la sphère politique et qui entretiennent des

liens étroits avec le gouvernement. Au début de l'année 2008, la CNBB a lancé la Campanha da Fraternidad 2008 (la Campagne de la fraternité) sur le thème de la fraternité et la défense de la vie. Son slogan était « Escolhe pois a Vida »⁷ (choisis donc la vie). Le président du Brésil a participé au lancement de la campagne, qui a eu lieu à Brasilia. La campagne s'oppose à l'avortement, aux recherches qui utilisent des cellules souches, à la procréation assistée et à l'euthanasie. En Septembre 2008, le Movimento Brasil sin Aborto (Mouvement Brésil libre d'avortement) a convoqué une marche nationale. Les organisations qui se donnent le nom de « pro-vie » sont également impliquées dans la coordination, l'organisation et la mise en œuvre de ce type d'activités. Les plus connues d'entre elles sont Pró-Vida de Anápolis (Pro-Vie d'Anápolis) et l'Associação Nacional Pró-Vida e Pró-Família (Association nationale Pro-vie et pro-famille, PROVIDA-FAMÍLIA), qui fait partie de Vie humaine internationale (qui se considèrent les missionnaires « pro-vie » pour le monde chrétien).

Les fondamentalismes religieux au sein du Congrès brésilien

Nous pouvons affirmer qu'il existe un « Bloc » religieux au Congrès national composé par des représentants de différentes confessions (catholiques, évangéliques et spiritualistes) qui, de manière coordonnée, s'opposent aux droits sexuels et reproductifs (DSR) sur des questions telles que la légalisation de l'avortement et la criminalisation de l'homophobie. Leurs discours sont basés sur des valeurs et des arguments religieux et bibliques.

Quelques-unes des stratégies utilisées par le Bloc religieux sont les suivantes :

- La création de Fronts parlementaires : En avril 2007 (l'année où le pape Benoît XVI s'est rendu au Brésil), ils ont créé le Frente Parlamentar Contra a Legalização do Aborto-Pelo Direito à Vida (Front parlementaire contre la légalisation de l'avortement - pour le droit à la vie) ; en mai 2007, le Frente Parlamentar da Família e Apoio a Vida (Front parlementaire pour la famille et le soutien à la vie), lié au Bloc évangéliste et aux députés catholiques, et en juin 2007, le Frente Parlamentar em Defesa da Vida-Contra o Aborto (Front parlementaire pour la défense de la vie-contre l'avortement).
- Le travail dans les commissions parlementaires : Les représentants/tes des Blocs religieux président ces commissions, dominent les rapports officiels sur les projets de loi les plus importants, et ignorent les règlements et les protocoles internes du Congrès au profit de leurs pairs et de faire avancer leurs idées. Ces dernières années, les discussions sur la santé, les DSR

des femmes et l'avortement sont généralement tenues par la Commission de la sécurité sociale et de la famille (CSSF) de la Chambre des députés, et c'est là que ces groupes ont centré leurs activités d'opposition à ces questions. Cependant, ils commencent à bloquer les débats de plusieurs autres commissions (des Droits humains, de la Constitution et la justice et des Affaires économiques du Sénat fédéral, entre autres).

- La présentation de projets de loi qui annulent les droits déjà acquis et l'obstruction dans l'acquisition de nouveaux droits. Certaines des propositions de loi soumises à discussion par ces représentants/tes et qu'ils/elles ont tenté de faire approuver par le Congrès national sont les suivantes : la déduction des frais occasionnés par «les enfants à naître» lors du calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, une aide pour les femmes enceintes à la suite d'un viol, par l'octroi d'un salaire minimum jusqu'à ce que son enfant atteigne 18 ans⁸, la création d'un numéro d'urgence pour dénoncer les avortements clandestins⁹ ; le « Statut de l'enfant à naître », qui inclurait l'avortement sur la liste des crimes odieux; l'interdiction de distribuer des pilules de contraception d'urgence (pilule du lendemain) et la création de la Journée de l'enfant à naître¹⁰.
- L'organisation d'événements, de messes et de célébrations au sein du Parlement, comme la première Rencontre nationale des législateurs/rices et des fonctionnaires du gouvernement pour la vie-contre l'avortement, qui s'est tenue à la Chambre des députés, et une série d'événements organisés avec la Campagne de la fraternité mentionnés ci-dessus.
- La création d'une Comissão Parlamentar de Inquérito (Commission parlementaire d'enquête, CPI, selon l'acronyme portugais) sur l'avortement (ou la « commission de la chasse aux sorcières » comme la dénomme les féministes), qui a été requise en avril 2008 par la signature de 220 représentants. Il est clair que son objectif principal est de poursuivre les femmes qui ont avorté ainsi que les organisations féministes qui luttent au Brésil pour le droit à l'avortement sûr et légal. Sa création a été approuvée par le Président de la chambre, le député fédéral du Parti des Travailleurs (PT)¹¹. Au moment où cette étude a été



écrite, la CPI attend toujours la nomination de ses représentants par les chefs de parti, de sorte que son travail puisse commencer.

Nous ne pouvons pas parler de différences partisans quand il s'agit du dialogue œcuménique contre les droits des femmes : les dirigeants/tes « pro-vie » du Congrès —qui s'opposent à la légalisation de l'avortement— appartiennent à différents partis¹². Ci-dessous nous décrivons en détail les activités de ces représentants/tes fondamentalistes concernant le projet de loi 1135/1991, qui est en suspens au Congrès brésilien depuis déjà 18 ans¹³.

Les stratégies du CFEMEA

Face à tant de pression fondamentaliste au sein du Congrès national, notre organisation, le CFEMEA est reconnue comme le plus important groupe féministe brésilien surveillant les propositions législatives, les discours et les stratégies. Des 709 projets de loi suivis actuellement par le CFEMEA, 75 ont trait à la santé reproductive. Le CFEMEA contrôle quotidiennement les sites internet de la Chambre des députés et du Sénat fédéral pour voir quels projets de loi ont été ajoutés au programme des commissions parlementaires. Si un projet de loi a un effet favorable sur les droits des femmes, nous évaluons la corrélation des forces au sein de la commission qui va l'étudier et l'influence de son auteur/e afin que les groupes féministes puissent déterminer les mesures à prendre pour le soutenir. S'il s'agit d'un projet de loi négatif pour les droits des femmes, nous planifions des activités pour l'empêcher de progresser dans le processus législatif.

La coordination entre les féministes et les groupes de femmes se fait principalement à travers des listes ou des forums en ligne, en particulier les Jornadas Brasileiras pelo Direito ao Aborto Legal e Seguro (Conférence brésilienne pour le droit à l'avortement légal et sûr) et le groupe de référence sur l'avortement de l'Articulação de Mulheres Brasileiras (Organisation des femmes brésiennes), qui sont les principaux réseaux de travail sur la question. Le CFEMEA appartient à ces réseaux et contribue à la fois, à leur travail. Dans ces forums, les groupes collaborent dans la rédaction de rapports techniques, de lettres aux parlementaires et de communiqués de presse. Nous discutons également sur les acteurs/rices gouvernementaux/ales sur qui nous pourrions nous appuyer.

Chaque année, la composition des commissions thématiques de la Chambre des députés change. Ce processus implique la mise en place de nouvelles coordinations et l'échange de nombreuses faveurs, notamment au sein des partis politiques et entre partis. Le CFEMEA travaille pour influencer l'élection des présidents de commissions clés pour les droits des femmes et qui gèrent les projets de loi que nous suivons (la Sécurité sociale et la famille ; la Constitution, la Justice et la citoyenneté, les Droits

humains et les minorités). Dans ce but, le CFEMEA prend contact avec les dirigeants/es des partis et des mouvements de femmes dans les différents États. Bien que le CFEMEA veille à ce que ces commissions soient présidées ou intégrées par des représentants/tes sensibles aux DSR des femmes, le manque de succès que nous rencontrons, montre que cette question manque d'attrait au sein des partis.

A chaque changement de législature, le CFEMEA réalise une enquête d'opinion pour connaître les positions des nouveaux/elles parlementaires sur les questions qui touchent les droits des femmes¹⁴.

Le cas du projet de loi 1135/1991

Cette étude prend comme exemple un projet de loi en cours de traitement au Congrès national depuis 1991, qui fait preuve du niveau d'organisation et de réaction des forces fondamentalistes. D'un autre côté, nous verrons les actions mises en œuvre par le CFEMEA et les mouvements féministes brésiliens en général : le projet de loi (PL) 1135/1991, qui propose la dépénalisation de l'avortement au Brésil. Comme mentionné précédemment, de nos jours, l'avortement est légal uniquement s'il permet de sauver la vie de la femme enceinte et lorsque la grossesse est la conséquence d'un viol.

Au cours des 18 dernières années, le projet de loi 1135/1991 a été discuté des dizaines de fois par différentes commissions parlementaires, mais il n'a jamais été voté en commission. Les groupes féministes, en particulier le CFEMEA, avons toujours réussi à le retirer des ordres du jour lorsque, selon notre analyse, le projet de loi ne réussirait pas à obtenir le quorum ou un soutien insuffisant pour son approbation.

En 2007, ce projet de loi est revenu sur la scène, cette fois avec un nouveau rapporteur pour la Commission de la sécurité sociale et de la famille (CSSF), le député évangéliste, Jorge Tadeu Mudalen (DEM¹⁵/São Paulo), qui a déclaré son intention de continuer à soutenir la sanction des femmes ayant avorté. Mr Mudalen, également président de la Commission, a menacé de porter le projet de loi à l'ordre du jour. En réponse à cette menace, le CFEMEA a commencé à surveiller quotidiennement l'ordre du jour de la CSSF et à proposer quelques dispositifs de régulation créatifs pour reporter le vote, tout en essayant d'obtenir les voix de plusieurs députés/ées pour réussir à équilibrer les forces au sein de la CSSF et pour que le président hésite à porter le projet de loi pour son vote. En collaboration avec d'autres organisations féministes alliées, le CFEMEA a également écrit une lettre exposant des arguments qui soutenaient le projet de loi, qui a été publié sur notre site internet durant tout le processus afin de recueillir des adhésions¹⁶.

L'alliée du CFEMEA, la députée Cida Diogo (PT / Rio de Janeiro) a réussi à négocier avec Mudalen pour un report du vote jusqu'à la session parlementaires de 2008. Jofran Frejat (PR¹⁷/ District Fédéral), qui avait déjà annoncé son intention de poursuivre le débat et de ne plus le repousser, a été élu nouveau président de la CSSF. Il a choisi la semaine de la Fête des mères, pour que son vote soit remis à l'ordre du jour, en ignorant même une quatrième et dernière audience publique déjà planifiée, à laquelle devait assister des représentants du ministère de la santé. Ainsi, le 7 mai 2008, le rapporteur Mudalen a présenté son avis en faveur du rejet du projet, déclarant que « les brésiliens sont de plus en plus en désaccord avec la libération de l'avortement »¹⁸. Suite à la lecture de son avis, un long et passionné débat s'en est suivi et a duré toute la journée. Il y avait des filles, des garçons et des bébés apportés par les groupes « pro-vie » en tant que public, des religieux qui priaient non-stop et qui distribuaient des tracts avec des photos de fœtus ensanglantés. Le député Miguel Martini (PHS¹⁹/Minas Gerais) a déclaré que même si le Brésil était un État laïc, il restait un pays religieux : « Nous sommes ici grâce au fait que nous n'avons pas été avortés », a-t-il déclaré. Trente-trois représentants ont rejoint l'avis du rapporteur, déclarant, par la suite, que ce nombre était très symbolique car il s'agissait de l'âge du Christ [à sa mort]. Le groupe qui défendait la poursuite des discussions et la tenue d'une quatrième audience publique s'est retiré du débat suite au rejet de leurs demandes réitérées de reporter le vote. Au lieu d'informer sur la protestation du groupe qui s'était retiré, la plupart des médias ont dit que le PL avait été rejeté « à l'unanimité ».

En mai 2008, le projet de loi 1135/1991 a été porté devant la Commission de la constitution, la justice et la citoyenneté (CCJC), responsable d'analyser la nature légale, juridique, constitutionnelle et technique des projets de loi. Comme premier pas, nous avons utilisé l'enquête d'opinion déjà mentionnée, à laquelle avaient répondu 321 représentants sur 594, ce qui nous a permis de créer une cartographie de la composition de la CCJC et de savoir quels représentants seraient susceptibles de nous soutenir. De manière générale, 57% était pour la législation actuelle [autorisant l'avortement que dans des circonstances limitées], tandis que 15% étaient opposés à l'avortement en toutes circonstances. La première initiative du président de la CCJC, Eduardo Cunha (PMDB²⁰/Rio de Janeiro) a été de se nommer rapporteur du projet de loi. Il a ensuite convoqué une audience publique pour en discuter. Plusieurs représentants religieux ont été invités à celle-ci : le président de la CNBB, un pasteur, un révérend de la cathédrale presbytérienne du Brésil, le président de la Convention des Églises de l'assemblée de Dieu et une ex-sénatrice catholique. Le seul représentant laïc était le ministre de la santé. Celui-ci a mis en question la composition de l'audience et a suggéré que des représentants de groupes sociaux et du Pouvoir judiciaire soient invités. Le CFEMEA avait suivi tout

le processus dès le début et a proposé que le ministère de la justice et le Secrétariat spécial des politiques de la femme rejoignent l'audience. Enfin, le député Eduardo Valverde (PT / Rondônia), un de nos alliés sur les questions des femmes, a proposé le CFEMEA et une autre importante ONG féministe qui travaille sur cette question, Católicas pelo Direito de Decidir (Catholiques pour le Droit de Décider, CDD-Brasil).

La semaine avant l'audience, le député Cunha a proposé de voter le projet de loi, à l'encontre des pratiques habituelles au Congrès et dans la manipulation des règlements. Il a cité des passages entiers de la Bible avant d'ouvrir le débat en session plénière de la Commission. Plusieurs représentants/tes ont demandé du temps pour pouvoir étudier le projet de loi. Deux activistes pour les DSR —un juge de l'État de Rio Grande du Sud et un anthropologue de l'Université de Brasilia— ont préparé, en réponse à Cunha, un document pour réfuter un à un ses arguments. Ce document a été publié sur internet, sous forme de pétition à signer par la société civile²¹. Plus de 3000 personnes l'ont fait. Le CFEMEA a contribué à diffuser la pétition et la collecter les signatures.

Les audiences pour débattre le projet de loi 1135/1991 ont eu lieu le 2 et 3 juillet 2008. Lors de ces audiences, le CFEMEA a distribué du matériel informatif aux représentants/tes et aux journalistes. Conjointement avec plusieurs ONG féministes et le député Paulo Rubem Santiago (PDT²²/Pernambuco), le CFEMEA a décidé d'organiser une conférence de presse le 2 juillet, afin de diffuser des données et de présenter un dossier sur la réalité des avortements dangereux réalisés au sein des maternités dans le nord-est du pays. Ce fut un événement important car grâce aux statistiques, aux données et aux témoignages, l'impact que l'avortement illégal a sur la santé des femmes et sur les services de santé a été très clairement démontré, et comment la criminalisation de l'avortement a été préjudiciable. Ce fut un moment clé, du fait que les représentants/tes pouvaient changer cette situation en soutenant le projet de loi 1135/1991. Pendant l'événement, autant le CFEMEA que d'autres ONG travaillant sur la question ont donné des interviews aux médias.

Suite aux manipulations répétées du règlement par la présidence du CCJC, le 9 juillet 2008, lors d'une session extraordinaire convoquée pour voter le projet de loi 1135/1991, il fut rejeté. Le député José Genoïno (PT / São Paulo), en collaboration avec le CFEMEA et des représentants d'autres organisations féministes présentes, ont tenté de reporter le vote jusqu'à



la dernière minute. Les débats et le vote ont été marqués par l'émotion, les convictions morales et le fondamentalisme religieux, ainsi que par des discours misogynes, conservateurs et moralistes. Seuls cinq représentants ont voté contre le rapport du député Cunha.

Dépité par la décision de la CCJC, le député Genoino a promis de soumettre le projet de loi à la Chambre des députés, en séance plénière. Pour ce faire, il a présenté un recours qui exigeait la signature d'au moins 10% des 513 députés/es (51 signatures). Il en a obtenu 67 et à ce jour, le recours est en attente. Cette action a empêché de retirer définitivement le projet de loi de l'ordre du jour, ce que le groupe fondamentaliste souhaitait. Si le recours est accepté, le projet de loi sera analysé et voté par la Chambre en séance plénière.

Le CFEMEA a mené en parallèle, et son action auprès du Congrès national et le débat sur l'avortement et le projet de loi 1135/1991. Cela c'est fait à travers des manifestations propres et des événements organisés par d'autres groupes féministes. Il a également donné des dizaines d'interviews et des dizaines d'articles et de lettres de lecteurs ont été publiés dans la presse écrite. Il a aussi publié une chronique hebdomadaire dans un journal populaire, mis à jour son site web de manière quotidienne (qui est visité par une moyenne de 2 236 personnes par jour), et a participé à trois conférences nationales (réunissant chacune une moyenne de 2500 personnes).

En outre, les 24 et 25 septembre 2008, le séminaire intitulé « Stratégies latino-américaines pour la légalisation de l'avortement et l'autonomie reproductive des femmes » a eu lieu à Sao Paulo, convoqué et promu par le CFEMEA, en collaboration avec d'autres organisations et réseaux tels que les Jornadas pelo Direito ao Aborto Legal e Seguro (Conférence pour le Droit à l'avortement légal et sûr), Articulação de Mulheres Brasileiras (L'Organisation des femmes brésiliennes), SOS Corpo Instituto Feminista para a Democracia (SOS Corpo Institut féministe pour la démocratie), Ipas Brasil, Instituto Patrícia Galvão (Institut Patrícia Galvão), Comissão de Cidadania e Reprodução (Commission pour la citoyenneté et la reproduction), Católicas pelo Direito de Decidir (Catholiques pour le droit de décider), Marcha Mundial de Mulheres (Marche mondiale des femmes), União Brasileira de Mulheres (Union brésilienne des femmes), Rede Nacional Feminista de Saúde (Réseau féministe national de la santé), Direitos Sexuais e Direitos Reprodutivos (Droits sexuels et reproductifs), y Comitê Latino-Americano e do Caribe para a Defesa dos Direitos da Mulher (Comité Latino-américain et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme, CLADEM-Brasil, selon l'acronyme portugais). Les expériences du Pérou, d'Uruguay et du Nicaragua ont inspiré les féministes brésiliennes par leurs stratégies et arguments nouveaux. Le contenu et les discours du séminaire ont été systématisés et ont donné lieu à une publication qui

a pour titre « Vozes latinoamericanas pela legalização do aborto » (Voix latino-américaine pour la légalisation de l'avortement)²³.

Un peu après le séminaire, le Frente Nacional pelo Fim da Criminalização das Mulheres e pela Legalização do Aborto (Front national pour mettre fin à la criminalisation des femmes et pour la légalisation de l'avortement) a été présenté à travers une grande manifestation publique dans les rues de São Paulo²⁴, dans le cadre des événements du 28 septembre (Journée de la dépénalisation de l'avortement en Amérique latine et les Caraïbes). Plus de 600 personnes ont défilé devant le ministère public et le Tribunal de justice où ils ont remis des copies du Manifeste du front. Ce Front constitue une nouvelle stratégie visant à élargir le débat, à attirer de nouveaux alliés et à formuler de nouveaux arguments soutenant l'autonomie reproductive des femmes.

Evaluation des stratégies utilisées par le CFEMEA

Parmi les stratégies couronnées de succès, nous insistons sur l'utilité et l'importance de provoquer les médias et de les influencer pour qu'ils traitent certaines questions, ainsi que pour qu'ils dénoncent les régressions législatives et les manipulations que les parlementaires ont effectué. En dépit des risques associés aux médias, ces actions sont importantes car le public ne sait pas ce qui se passe au sein du Congrès national. S'il est informé, il pourra alors se manifester, discuter du sujet et faire pression sur le Pouvoir législatif. En outre, bien que nos actions se soient développées principalement au Congrès national, nous sommes conscientes que le débat ne peut pas continuer à se limiter aux espaces du pouvoir. Les opinions qui ont un retentissement dans la société et parmi les bases électorales des candidats/es peuvent servir d'instruments de pression importants, puisque la logique des candidats/es est de gagner les élections.

En ce qui concerne notre rôle d'informer les autres mouvements, nous croyons que les rapports électroniques envoyés hebdomadairement ont été importants pour tenter d'expliquer la dynamique du Congrès national, qui n'est pas bien comprise par la plupart des femmes et groupes féministes ainsi que par la société en général. En plus de leur vocation didactique, les rapports ont alerté les organisations et les dirigeantes féministes à la nécessité d'agir contre les initiatives fondamentalistes au Congrès. Cependant, d'après notre expérience du féminisme brésilien récent, nous constatons que l'avortement est de moins en moins une priorité et est moins valorisé par rapport à d'autres questions, comme la violence, le chômage et les relations de travail, par exemple. Ainsi, l'expérience du projet de loi 1135/1991 a montré qu'il est nécessaire de ranimer et de dynamiser le sujet dans les discussions théoriques et pratiques des organisations féministes à travers le pays.

Il reste encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine au sein des mouvements féministes et de femmes. Aussi, nous avons ressenti une certaine résistance au dialogue ce qui dans une certaine mesure reflète le manque de priorité que certains partis politiques (à l'exception des partis de droite) accordent aux DSR, comme nous l'avons mentionné précédemment. Ceci est préoccupant car, depuis 2006, l'influence des actions religieuses à travers les églises, paroisses ou temples, sur la question des DSR —en particulier du droit à l'avortement— a été suffisante pour faire échouer ou triompher des candidatures politiques. Il est probable que lors des prochaines élections, leur posture face aux DSR des femmes continue à avoir une place centrale dans les candidatures conservatrices.

Dans les années à venir il faudra investir dans le dialogue avec davantage de secteurs de la société brésilienne. Nous croyons que nos stratégies pour affronter les fondamentalismes religieux dans le milieu législatif ont constitué des contributions importantes pour d'autres mouvements, tels que le LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres), celui des droits humains, les secteurs de la recherche scientifique et médicale, les patients/tes en attente de traitements avec des cellules souches, qui ressentent eux aussi de manière très directes les effets néfastes des tentatives de régression des fondamentalismes religieux.

Certains défis et opportunités pour l'avenir des mouvements féministes

- Il n'existe pas vraiment de consensus au sein du féminisme brésilien en ce qui concerne les stratégies à suivre pour légaliser l'avortement. Il reste encore un long chemin de débats à suivre au sein même des féministes et entre elles et d'autres secteurs publics. Il y a des secteurs qui défendent en priorité l'expansion des bases légales au-delà de celles prévues dans notre Code pénal, tandis que d'autres parlent de la dépénalisation et un troisième groupe préconise l'accent sur l'action politique pour la légalisation. Nous reconnaissons l'importance et la richesse que les différents points de vue peuvent apporter à une même question. Cependant, de nombreuses fois l'absence de consensus et de vision commune rendent le dialogue et la coordination des actions entre mouvements, difficiles. Par conséquent, ceci constitue un défi de plus pour obtenir les résultats que nous désirons vivement.
- Les ressources financières constituent un autre facteur affectant le résultat de notre action contre les fondamentalismes, car les financements se font de plus en plus rares. Ceci entraîne des difficultés à l'intérieur même des mouvements, qui ont du mal à

prioriser cette cause. En revanche, les groupes fondamentalistes bénéficient de ressources abondantes provenant de fonds publics, de sources internationales et du Vatican lui-même.

- Aussi, nous avons identifié la nécessité d'analyser plus en détail les différents types de fondamentalismes, leurs significations et les différentes constructions théoriques sur le sujet. Pour ce faire, le CFEMEA travaillent sur des nouvelles stratégies dans l'objectif de comprendre le fonctionnement des fondamentalismes et la manière selon laquelle ils s'organisent, ainsi que d'identifier leurs relations avec des réseaux internationaux, dans l'espoir que ces informations nous aideront à faire avancer notre cause. La rédaction de cette étude de cas a constitué en elle-même un défi en ce sens.
- Ayant constaté que c'est en Amérique Latine que s'est centrée l'offensive fondamentaliste catholique (orchestrée par le Vatican), nous croyons qu'il est important d'investir dans des stratégies élaborées en collaboration avec les mouvements Latino-américains et qu'il est temps de reformuler collectivement des stratégies qui fassent une analyse du passé et qui planifient l'avenir. En ce sens, notre participation à l'Articulación Feminista del Mercosur²⁵ (Organisation féministe du Mercosur) et à la Campagne contre les fondamentalismes proposée par l'organisation, nous a permis un dialogue et un apprentissage important, comme pendant les activités entreprises au cours du dernier Forum Social Mondial à Belém, Pará, en janvier 2009.
- Nous croyons que le débat sur l'avortement a privilégié, jusqu'à présent, les arguments et les données de santé publique. Bien que cette perspective et sa contribution au débat soient très importantes ainsi que la participation active du secteur médical, nous croyons qu'il est important de récupérer les constructions théoriques sur le droit au plaisir et à la liberté sexuelle. Ces arguments sont une contribution importante au débat féministe qui est attaqué par les fondamentalistes.

... Et dans le contexte

- En ce qui concerne les deux dernières années d'activité des représentants/es fondamentalistes au Congrès national, nous voulons signaler qu'ils ont beaucoup appris des mouvements sociaux. Ils ont appris à observer le processus législatif, à suivre le cheminement des projets de loi et à parler avec d'autres représentants/tes et conseillers/ères. Une personne de notre

équipe a entendu un de ces parlementaires dire : « Nous devons être comme elles » (se référant au travail de plaidoyer féministe du CFEMEA). En revanche, nous observons que, dans la sphère du Congrès national, les représentantes alliées dans la lutte pour la légalisation de l'avortement et la défense des DSR semblent se retirer et ne pas participer aux débats et aux réunions.

- La coordination entre les secteurs conservateurs des différentes religions représente un changement important dans leur façon de fonctionner au cours de cette législature, ce qui les a renforcés dans divers aspects. La situation en 1990 était très différente, à cette époque, les groupes fondamentalistes religieux qui s'opposaient à la légalisation de l'avortement agissaient de manière isolée, ils agissaient selon leurs propres patrons religieux. Une telle coordination entre religions contre les DSR ne se produit pas avec la même intensité dans les autres pays d'Amérique latine, où, les agissements et la force de l'Église catholique continuent d'être les plus grands obstacles dans la lutte pour la légalisation de l'avortement. Toutefois, l'exemple du Brésil peut servir d'avertissement pour les autres pays de la région montrant les nouvelles formes d'action des groupes religieux fondamentalistes.
- Nous tenons également à souligner la nécessité urgente de transformer la culture et le système politique brésilien, qui ont empêché l'accès démocratique de divers secteurs - et en particulier les femmes - à l'Assemblée législative, tout en permettant l'ingérence des fondamentalistes dans le processus de création des lois.
- D'autre part, il est important de mentionner quelques récents signes de soutien au droit à l'avortement sûr et légal au Brésil : la déclaration du ministre de la santé selon laquelle « l'avortement devrait être considéré comme un problème de santé publique », l'appel d'offres lancé par le ministère de la santé, des sciences et des technologies pour réaliser des recherches sur l'avortement, la campagne de l'Union nationale des étudiants pour la légalisation de l'avortement ; les motions favorables approuvées par le Conseil national du service social et la branche féminine du PT, et une campagne lancée par le magazine féminin Marie Claire en soutien à la légalisation. Nous devons profiter de la situation actuelle et exiger que le Pouvoir exécutif ne soumette pas seulement un projet personnel mais qu'il suive de plus près les projets de loi positifs et négatifs qui sont en cours de traitement au Congrès national. Nous sommes, actuellement, en dialogue avec différents

mouvements de femmes pour réfléchir aux meilleures stratégies de lobby à suivre au Pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Les perspectives d'avenir

Sur base des informations présentées dans la présente étude, nous pouvons affirmer que l'existence d'un État laïc, dans lequel la diversité religieuse ou la non-appartenance religieuse de certaines personnes, soient respectées et reconnues et où la religion de quelques uns ne soit pas présentée comme la vérité absolue pour le reste de la population, est loin d'être une réalité au Brésil et dans nombreux pays d'Amérique latine. Lorsque les Églises hégémoniques influencent l'État, le principe de laïcité est transgressé et c'est le début d'un régime fondamentaliste religieux.

Nous pensons que tout fondamentalisme religieux est aussi politique, cela est devenu explicitement clair ces dernières années au Brésil, comme cette étude l'a montré. Les fondamentalismes déclenchent une véritable guerre systématique contre la diversité de voix et les désirs des femmes et particulièrement contre leur autonomie sexuelle et reproductive en essayant de les priver de leurs droits déjà acquis ainsi qu'en les empêchant d'en obtenir des nouveaux. Derrière les arguments religieux qui soudainement défendent la « vie », il y a une stratégie systématique pour révoquer l'autonomie et la liberté des femmes et pour renforcer leur domesticité et leur soumission.

En Amérique latine, il y existe des similitudes dans l'influence des fondamentalistes sur les gouvernements et les partis qui historiquement se sont identifiés à la gauche politique. Nous sommes préoccupés par les arrangements politiques et les alliances avec des secteurs religieux au nom de la « gouvernance » politique, où la principale monnaie de change a été les droits des femmes et leurs besoins.

Le projet politique actuel reste en place grâce à son alliance avec le « grand capital », les fondamentalismes religieux et certains mouvements sociaux excluant et dépolitisés. En tant que chercheurs/euses et activistes soutenant un projet politique différent, un projet de transformation féministe, nous savons que la domination est aussi basée sur les relations entre les sexes. Voici le projet que nous devons présenter comme alternative pour les choix et la vie quotidienne, en mettant en avant la signification d'une société vraiment juste pour les femmes et les hommes.

Brève notice biographique des auteurs/es :

Kauara Rodrigues a un diplôme en sciences politiques de l'Université de Brasilia (UnB). Elle fait partie de l'équipe de Conseils techniques et parlementaires du CFEMEA et travaille dans les domaines de la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Alessander Juliano est un avocat spécialisé en droit pénal, il est également conseiller technique junior du CFEMEA.

Natalia Mori est sociologue. Elle possède une maîtrise en sociologie de l'Université de Brasilia (UnB). Elle est également diplômée du Programme régional de formation [en questions] de genre et politiques publiques (PRIGEPP / FLACSO). Elle est membre de la Direction collective du CFEMEA et a sous sa responsabilité les domaines liés au Travail et la Sécurité Sociale ainsi que le Pouvoir et les droits sexuels et reproductifs.

Soraya Fleischer est professeure au département d'anthropologie de l'Université de Brasilia et chercheure invitée du CFEMEA.

Brève notice biographique de l'organisation :

Le Centro de Estudos e Feminista Assessoria, est une ONG travaillant pour la citoyenneté des femmes et l'égalité des sexes. De forme indépendante et au delà de toute appartenance politique, il lutte pour une société et un État justes et démocratiques. Fondé sur la pensée féministe, le CFEMEA participe activement au Mouvement national des femmes ainsi que dans des organisations et réseaux internationaux de féministes, en particulier en Amérique latine. Il participe également à différentes initiatives contre le racisme. www.cfemea.org.br

Notes de fin :

¹ Le terme « advocacy » se réfère à une action collective, politique, publique, fondée sur des valeurs et des arguments rationnels, qui émerge dans le domaine de la société civile organisée et non pas de l'État. Le terme en anglais n'a pas de traduction dans la langue portugaise elle-même. Le terme utilisé par les mouvements féministes, est « incidencia política », en espagnol. Nous utiliserons, en français, le terme « plaidoyer ». Almira Rodrigues, membre du CFEMEA, réfléchit au terme d'« advocacy » dans RODRIGUES, Almira. Advocacy: uma ação política de novo tipo. CFEMEA, décembre 1999.

² Note de la rédaction (NDLR) : Les commissions tripartite comprennent des intégrants des Pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile.

³ La Conférence nationale est un forum de dialogue entre l'État brésilien et le mouvement des femmes/féministes dans lequel sont proposées et évaluées des politiques publiques pour le secteur.

⁴ Parti Vert

⁵ Pour plus de détails sur le processus judiciaire contre la clinique qui a pratiqué des avortements dans le Mato Grosso du Sud et sur ses clients, voir l'étude de cas de Thémis.

⁶ CFEMEA a écrit une lettre à la Sous-commission permanente pour la défense de la femme et l'a donné à la Commission des droits humains et de la législation participative au Sénat fédéral. Dans cette lettre nous réclamons à la Sous-commission de suivre l'évolution des dénonces et des processus en cours dans le Mato Grosso du Sud, ainsi que de tenir une audience publique pour traiter l'affaire. Récemment, il a été accepté comme un moyen préliminaire un habeas corpus présenté par les avocats féministes au nom de l'une des femmes accusées. Ceci constitue une petite victoire et l'on attend maintenant la décision du tribunal sur le bien-fondé de l'accusation.

⁷ NDLR : Le slogan de la campagne est tiré d'un verset biblique. « Je prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : je te propose la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisis donc la vie, pour que toi et ta postérité vous viviez » (Deutéronome, 30:19, Roi Jean, Bible).

⁸ Nous avons baptisé ce projet « la bourse du viol » (bolsaestupro), ce qui a eu une grande répercussion dans les médias et les mouvements féministes. Voir le projet de loi [1763/2007](#) sur le site web de la Câmara dos Deputados (Chambre des députés).

⁹ Voir le projet de loi [2154/2007](#) sur le site web de la [Câmara dos Deputados](#) (Chambre des députés).

¹⁰ Pour obtenir plus d'informations sur les démarches suivies par les projets de loi, consulter le « [Regimento Interno da Câmara dos Deputados](#) » (Règlement interne de la Chambre des députés).

¹¹ Parti au pouvoir

¹² Les principaux représentants de ce bloc sont :

- Le Dr. Sergio Antonio Nechar (Parti Vert, PV / São Paulo) et le Dr Talmid Rodrigues (Parti Vert, PV / São Paulo), des orateurs très vifs contre la légalisation de l'avortement qui ont présenté des projets de loi sur le sujet et qui écrivent des articles sur des sites internet tels que [Pró-Vida de Anápolis](#).
- Les anciens parlementaires du Parti des travailleurs (PT) Afonso Henrique, de Acre et Luiz Bassuma, de Bahia et Odair Cunha, de Minas Gerais, qui est toujours dans le parti, ont organisé des fronts contre la légalisation de l'avortement, des marches « pour la vie », et présenté des projets réactionnaires. Le spiritualement Bassuma est l'un des principaux dirigeants « pro-vie » du Congrès et est arrivé même à « accueillir » un esprit lors d'une séance plénière de la Chambre.
- Mgr Rodovalho Robson (démocrate, DEM / Distrito Federal), le pasteur Manoel Ferreira (Parti travailliste démocratique, PTB / RJ), le pasteur Pedro Ribeiro (Parti du Mouvement démocratique Brésilien, PMDB / Ceará) et le Père José Linhares (Parti progressiste, PP/Ceará), ils avaient convertis leurs sièges en instruments du christianisme au Congrès et au cours des dernières années, ils ont assumé vigoureusement la cause contre les droits des femmes.
- Heloisa Helena (Parti socialisme et liberté, PSOL) ex-sénatrice, est considérée comme une figure très représentative des organisations « pro-vie », qui est toujours invitée aux événements et séminaires contre les DSR.

- Parmi les leaders « pro-vie » nous comptons également Leandro Sampaio (Parti Populaire Socialiste, PPS / Rio de Janeiro), qui un parlementaire qui coordonne la collaboration entre les différents fronts. Comme les membres du PT, il est en désaccord avec son parti, qui est enclin à soutenir la dépénalisation de l'avortement.

¹³ Las [Católicas pelo Direito de Decidir \(CDD-Brasil\)](#), Catholiques pour le Droit de Décider) ont déjà réalisé des enquêtes et des études sur le travail du bloc religieux au Congrès.

¹⁴ Le CFEMEA a déjà mené avec succès cinq enquêtes d'opinion (1993, 1995, 2003, 2005 et 2008) parmi les parlementaires fédéraux brésiliens/nes. Dans cette perspective et comptant vingt ans d'expérience au Congrès, nous avons acquis un certain respect et une crédibilité, ces pour cela qu'ils/elles sont nombreux/ses à répondre à nos enquêtes. D'autre part, le débat sur l'avortement s'est intensifiée ces dernières années, et chaque fois il y a moins de représentants/tes n'ayant pas d'opinion ou ne voulant pas se manifester publiquement à ce sujet, que ce soit en faveur ou en défaveur. Dans nos enquêtes, nous garantissons la confidentialité des réponses. Les [enquêtes](#) (en portugais) sont disponibles sur le site du CFEMEA.

¹⁵ Demócratas (démocrates) ; considéré comme le principal parti de la droite politique brésilienne.

¹⁶ Fin 2009, cette lettre avait déjà été signée par 1955 personnes et par 432 institutions.

¹⁷ Partido de la República (parti de la république), il était connu auparavant sous le nom de PRONA et représente l'extrême droite au Parlement.

¹⁸ Discours prononcé durant le vote du [PL 1135/1991](#), il est disponible sur le site web de la Câmara dos Deputados.

¹⁹ El Partido Humanista de la Solidaridad (parti humaniste de la solidarité) est d'idéologie de droite et n'a qu'une représentation réduite au Congrès national.

²⁰ Partido del Movimiento Democrático Brasileño (parti du mouvement démocratique brésilien); il est d'orientation centriste et un des principaux partis politiques du pays.

²¹ Voir la pétition « [Resposta da sociedade brasileira ao parecer do relator do PL 1135 Eduardo Cunha](#) ». (Réponse de la société brésilienne à l'avis du rapporteur du PL 1135, Eduardo Cunha).

²² Partido democrático obrero (parti démocratique Ouvrier), allié du gouvernement.

²³ FLEISCHER, Soraya, organizadora. [Vozes latino-americanas pela legalização do aborto](#). Brasília, CFEMEA, 2009.

²⁴ FRENTE NACIONAL Pelo Fim da Criminalização das Mulheres e pela Legalização do Aborto. [Manifesto da Frente Nacional pelo fim da criminalização das mulheres e pela legalização do aborto](#). Septembre 2008.

²⁵ Organisation créée en septembre 2000 et formée par les organisations et les réseaux d'Uruguay, Brésil, Chili, Paraguay, Argentine, Bolivie et Pérou.